

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2016**

Date de convocation des conseillers : 27 avril 2016

La séance est ouverte à 20H30

Membres du Conseil absents excusés : M. JOURDAN, M. DELABARRE, Mme JUGUET

Secrétaire de séance : M.VACHER

Le Conseil municipal adopte le compte rendu de la séance précédente du 31 mars 2016 et procède à l'examen des questions à l'ordre du jour.

FOUGERES COMMUNAUTE : AVIS SUR MODIFICATION STATUTAIRE DE PRISE DE COMPETENCE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'assainissement sera une compétence obligatoire des Communautés d'agglomération au 1/01/2020 (Loi Notre). Actuellement, il ne s'agit que d'une compétence optionnelle pour les Communautés d'agglomération mais totale : à savoir qui regroupe l'assainissement non collectif, l'assainissement collectif et les eaux pluviales.

La Communauté de communes n'avait que la compétence sur l'assainissement non collectif et les statuts actuels ne visent pas la compétence optionnelle de l'assainissement.

Aussi, afin de limiter cette compétence « Assainissement » pour la future communauté d'agglomération, devrait être indiqué dans les statuts que son exercice se fera dans un cadre « facultatif » et non optionnel obligeant dès lors à tout transférer.

Fougères Communauté a décidé de modifier ses statuts en conséquence au 1^{er} août 2016 et demande l'avis des communes membres sur ce point. Le Conseil de Billé émet un avis favorable.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 12 rue du Clos Bocager

Le Conseil municipal renonce à préempter sur la vente d'un bien bâti soumis au DPU, situé 12 rue du Clos Bocager section ZD 139 d'une superficie totale de 503 m².

MARCHE TOILETTES PUBLIQUES : AVENANT N° 1 LOT 2 LEDRU

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison de travaux non effectués qui étaient prévus dans le marché initial au Lot 2 « Charpente couverture », un avenant en moins –value d'un montant de **265.00 € HT**, soit **318.00 € TTC** est proposé.

Le montant initial au lot n°1 du marché était de 3 344.74 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant serait ainsi de **3 079.74 € HT**, soit **3 695.69 € TTC**.

Marché de base	3 344.74 € HT
Avenant n° 1	- 265.00 € HT
Nouveau montant du marché	3 079.74 € HT

Les travaux concernés sont la suppression d'un linteau bois et de son habillage en alu laqué au profit de l'entreprise CF Constructions.

Le Conseil valide l'avenant présenté.

MARCHE TOILETTES PUBLIQUES : AVENANT N° 2 LOT 1 CFC CONSTRUCTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison de travaux supplémentaires demandés à l'entreprise CFC Constructions un avenant au Lot 1 « GO-Etanchéité verticale » d'un montant de **841.06€ HT**, soit **1 009.27 € TTC** est proposé.

Le montant initial au lot n°1 du marché était de 16 586.21 € HT.
Avec l'avenant n°1, le nouveau montant est passé à **17 351.56 € HT**, soit **20 821.87 € TTC**.
Avec l'avenant n°2, le nouveau montant passerait à **18 192.62 € HT**, soit **21 831.14 € TTC**

Marché de base	16 586.21 € HT
Avenant n° 1	765.35 € HT
Avenant n° 2	841.06 € HT
Nouveau montant du marché	21 831.14 € HT

Les travaux consistent en la pose d'enrobé pour le préau et prestation supplémentaire pour un linteau (Initialement prévu dans le marché LEDRU)
Le Conseil valide l'avenant présenté.

MARCHE TOILETTES PUBLIQUES : AVENANT N°1 LOT 5 ETS BARBOT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison de travaux supplémentaires demandés à l'entreprise Barbot un avenant au Lot 5 « Carrelage-Faïence-Peinture » d'un montant de **112.65 € HT**, soit **135.18 € TTC** est proposé.

Le montant initial au lot n°5 du marché était de 2 068.67 € HT.
Avec l'avenant n°1, le nouveau montant serait ainsi de **2 181.32€ HT**, soit **2 617.58 € TTC**.

Marché de base	2 068.67 € HT
Avenant n° 1	112.65 € HT
Nouveau montant du marché	2 181.32 € HT

Les travaux consistent en la pose de peinture sur IPN (linteau) compris la déduction de peinture initialement prévue dans le marché.
Le Conseil valide l'avenant présenté.

VOTE SUR LA RECONDUCTION DES TAPS POUR L'ANNEE 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers des 3 communes ont été appelés à voter lors de leurs conseils municipaux à bulletin secret sur la question « Pour ou Contre la reconduction des TAP sur l'année 2016-2017 »

Monsieur JOURDAN, seul absent le jour du vote des conseillers de Billé le 31 mars 2016, avait donné procuration à M. GODARD.

Ainsi, tous les conseillers de Billé ont participé au vote.

Le dépouillement a eu lieu à l'issue du vote des 3 communes.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du résultat :

- 21 Contre
- 20 Pour
- 1 Blanc

Le Conseil Municipal, après prise de connaissance du résultat du vote et échanges divers compte tenu du partage serré des résultats :

- Se soumet au résultat issu du vote de l'ensemble des conseillers ;
- Par conséquent renonce à reconduire les TAP sur l'année 2016-2017.

-

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de l'établissement du PPGD (Plan partenarial de gestion de la demande de logement social), la Commune n'étant pas propriétaire de logements sociaux, décide de se positionner sur le niveau 1 : rester lieu d'information des usagers avec saisie en ligne des informations sur « demandelogement35.fr ».
- La Commune décide de procéder à l'acquisition d'une dizaine de barrières.

- Un profil de poste à temps complet doit être étudié par les Maires et les adjoints de Billé, Combourtille, Parcé dans le cadre de la reprise du CLSH et de la cantine scolaire par les 3 communes.
- La Cérémonie du 8 mai aura lieu cette année sur Combourtille.
- Réunions bulletin municipal : mercredi 18 mai et mardi 31 mai à 20h30 à la mairie.
- L'opération argent de poche est reconduite pour l'été : les jeunes de 16-18 ans peuvent retirer un dossier d'inscription à la Mairie ou sur le site internet. Retour pour la réunion avec les jeunes le vendredi 24 juin à 18h00 Salle du Conseil.

La séance est levée à 23h00

Prochain conseil : le mardi 7 juin 2016 à 20h30